



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Service émetteur : Animation des politiques territoriales de santé
publique – Unité "prévention de la santé
environnementale
Affaire suivie par : Alain BUGE
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05 34 09 83 53
Réf. :
Date : 04/02/2022

M. le directeur départemental des territoires
SAUH
10, rue des Salenques
BP 10102
09007 Foix Cédex

Objet : Commune de Montaut. PC 199 21 A00021 Centrale photovoltaïque flottante.

Réf : Votre envoi du 26 janvier 2022.

P.J. : 1 -

Comme suite à l'envoi rappelé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire part de mes remarques concernant le projet de création d'une centrale photovoltaïque flottante sur le plan d'eau formé par une ancienne gravière.

- Ce projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.

- La commune de Montaut se situe au cœur de la zone d'implantation des ambrosies trifides et à feuilles d'armoise, plantes exotiques envahissantes et allergisantes. Par conséquent, lors de la phase de travaux, toutes les dispositions devront être prises pour limiter au maximum la dissémination de ces espèces végétales sur des mouvements de terre mise à nu. Les engins de chantier devront être nettoyés lors de leur entrée dans la zone ou leur départ. Une surveillance du chantier devra être assurée régulièrement pour déceler et éliminer les nouveaux plants qui apparaîtront.

Ainsi, il convient d'être vigilant sur la présence des ambrosies sur les deux parcelles concernées et, le cas échéant, d'effectuer un signalement sur la plateforme : signalement-ambrosies.fr pour avoir les mesures de gestion en fonction de la prolifération de l'espèce.

En tout état de cause, le gestionnaire du site devra respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 ci-joint relatif à la lutte contre les ambrosies et prescrivant les mesures destinées à prévenir leur apparition.

- L'exploitation de cette centrale photovoltaïque ne devra pas être source de nuisances sonores pour le voisinage.

Sous réserve du respect de ces dispositions, j'émetts un avis favorable à ce projet.

Pour la Directrice Départementale et par délégation
La responsable du pôle animation des politiques
territoriales de santé publique
Virginie DONATTI